

Pour diffusion immédiate

LÉVIS ADOPTE SON PREMIER SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE

Lévis, le 1^{er} novembre 2010. – Le conseil de la Ville de Lévis a adopté ce soir le *Schéma de couverture de risques en sécurité incendie*; il s'agit là de la dernière étape après la réception de l'attestation du ministre de la Sécurité publique, qui mènera à son entrée en vigueur le 23 décembre prochain. Ce schéma est le fruit d'un travail effectué par la Direction du service de la sécurité incendie de Lévis.

Le plan de mise en œuvre de ce *Schéma de couverture de risques en sécurité incendie* s'ordonne autour de huit grands objectifs dont la réalisation s'échelonne sur une période de cinq ans. Tous les objectifs visent essentiellement le même but, à savoir, réduire de façon significative les pertes attribuables à l'incendie et accroître l'efficacité des services reliés à la sécurité incendie.

Pour atteindre ces objectifs ultimes, plusieurs actions sont programmées tant sur le plan de la prévention que de l'organisation même du Service de la sécurité incendie. En ce qui a trait à la prévention, dont plus de 50 % des actions du plan de mise en œuvre y sont rattachées, on prévoit l'embauche de trois ressources supplémentaires en plus de maintenir et de développer, des activités additionnelles.

L'implantation de nouvelles casernes et l'embauche de pompières et pompiers constituent les plus importantes actions en matière d'organisation du Service de la sécurité incendie. Concrètement, Lévis verra à construire deux nouvelles casernes ; la première dans le secteur de Sainte-Hélène-de-Breakeyville/Saint-Jean-Chrysostome et la seconde dans le secteur de Pintendre. Aussi, l'embauche prévue au cours des cinq prochaines années portera l'effectif à 120 pompières et pompiers permanents auxquels s'ajouteront quelques ressources supplémentaires à statut temporaire. En embauchant ces nouvelles ressources, Lévis mettra en service, en tout temps, une équipe de 30 pompières et pompiers dans les six casernes du territoire.

Le déploiement du *Schéma de couverture de risques en sécurité incendie* nécessitera un budget d'immobilisations de l'ordre de 13 M\$ pour la période de cinq ans auquel s'ajoutera un montant de près de 5 M\$ réservé au fonctionnement.

Le *Schéma de couverture de risques en sécurité incendie* de la Ville de Lévis a été réalisé en conformité avec les orientations du ministre de la Sécurité publique, telles qu'énoncées aux articles 8 à 31 de la **Loi sur la sécurité incendie** (L.R.Q., chapitre S-3.4).

DIRECTION DES COMMUNICATIONS

Il a pour objectifs d'améliorer la connaissance des risques d'incendie présents sur le territoire et de déterminer l'agencement des ressources qui favorisent une protection optimale de la population et du patrimoine. Cette planification vise une plus grande efficacité du Service de la sécurité incendie, une utilisation plus rationnelle des ressources et des équipements ainsi qu'un recours accru aux mesures de prévention.

Essentiellement, ce schéma comprend :

- le recensement, l'évaluation et le classement des risques d'incendie présents sur le territoire de la ville de Lévis et précise leur localisation;
- le recensement et l'évaluation des mesures de protection existantes et projetées de même que des ressources humaines, matérielles et financières affectées à la sécurité à la Ville de Lévis;
- l'inventaire des infrastructures et des sources d'approvisionnement en eau pour la sécurité incendie;
- l'analyse des relations fonctionnelles existantes entre les ressources investies et l'évaluation des procédures opérationnelles en vigueur dans le service de sécurité incendie;
- pour chaque catégorie de risques inventoriés ou chaque partie du territoire définie au schéma, la détermination des objectifs de protection optimale contre les incendies qui peuvent être atteints, compte tenu des mesures et ressources disponibles;
- les actions que la Ville de Lévis entend prendre pour atteindre ces objectifs, dans le contexte d'un plan de mise en œuvre intégré au schéma de couverture de risques;
- la procédure de vérification périodique de l'efficacité des actions mises en œuvre et du degré d'atteinte des objectifs arrêtés.

Ce schéma, qui a nécessité un exercice de planification approfondi, permettra de mieux utiliser les ressources sur l'ensemble du territoire pour être en mesure de couvrir les risques présents. Cette démarche permettra également de s'assurer que le Service de la sécurité incendie travaille avec des équipements conformes aux différentes normes de qualité et de performance généralement reconnues dans le métier.

« En considérant tous les changements apportés par la mise en œuvre des objectifs de ce schéma de couverture de risques, ce seront des services de prévention et d'intervention équivalents à chacun des trois arrondissements de la Ville qui seront dispensés. L'équité demeure un principe guidant toutes nos décisions », de mentionner la mairesse, madame Danielle Roy Marinelli.

Il est possible de consulter la version complète de ce *Schéma de couverture de risques en sécurité incendie* au www.ville.levis.qc.ca par l'intermédiaire de l'onglet *Consultations et politiques*.

Source : Guy Rodrigue
Direction des communications
Téléphone : 418 835-8288